

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC), TRAUMATISME CRÂNIO-CÉRÉBRAL (TCC)

La personne qui a subi un accident vasculaire cérébral ou un traumatisme crânio-cérébral est susceptible de présenter diverses dysfonctions du système nerveux intracrânien. Il peut arriver qu'elle éprouve des difficultés importantes au plan de la communication (compréhension ou expression), de la motricité ou de la mémoire. Il peut être difficile pour elle de reprendre ses habitudes de vie car sa condition entraîne souvent des changements dans ses attitudes et comportements, tels l'impulsivité, la persévérance, la perte d'inhibition sociale, l'agitation ou la dépression, en plus des limitations physiques qui peuvent survenir.

La musicothérapie permet de restaurer, de maintenir ou d'améliorer différents aspects du fonctionnement de la personne. À l'aide de l'évaluation initiale, le musicothérapeute identifie ses besoins et capacités au niveau socio-affectif, physique et cognitif ainsi que ses habitudes et préférences musicales. Il établit un plan d'intervention individualisé avec des objectifs qui tiennent compte du type d'atteinte et de la globalité de la personne, tels que : optimiser le contrôle respiratoire, s'exprimer plus efficacement, gérer l'anxiété, améliorer l'endurance musculaire et la coordination motrice, se détendre au son de la musique, stabiliser l'humeur, s'orienter dans le temps, etc. Un suivi en individuel ou en petit groupe sera privilégié selon les besoins de la personne.

Pour atteindre ces objectifs, le musicothérapeute utilise diverses méthodes et techniques qui exploitent la musique sous toutes ses formes.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC), TRAUMATISME CRÂNIO-CÉRÉBRAL (TCC)

Les propriétés communicatives et créatives de la musique sont au centre de la relation et des interactions thérapeutiques. La personne peut être invitée à improviser avec la voix ou avec des instruments pour exprimer ce qu'elle ressent ; à composer les paroles d'une chanson sur un thème en lien avec ce qu'elle vit; à évoquer en imagerie mentale des sensations kinesthésiques ou des souvenirs suscités par la musique ; à régulariser sa respiration ou améliorer le tonus musculaire phonatoire en jouant des instruments à vent. Une grande variété d'instruments de musique (guitare, piano, percussions ou autres) est utilisée afin de rejoindre les préférences de chacun et de lui offrir une expérience émotionnelle riche et valorisante. En somme, la musicothérapie est un moyen privilégié pour aller à la rencontre de la personne ayant subi un accident vasculaire cérébral ou un traumatisme crânio-cérébral pour maintenir ou restaurer son bien-être physique, affectif et social.

Pour communiquer avec un musicothérapeute de votre région ou pour de l'information sur la musicothérapie :

Association québécoise de musicothérapie
www.musicotherapieaqm.org
Tél. 514.264.6335

info@musicotherapieaqm.org

 ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DE
MUSICOTHÉRAPIE